



HANDBALL CLUB SAINT LOUISIEN

Préambule

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités du HANDBALL CLUB SAINT LOUISIEN. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association. La Charte du HBCSL s'adresse aux joueurs, arbitres, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents. Elle s'applique à tous les licenciés de la section : de l'école de Hand jusqu'à l'équipe loisirs. Cette Charte a pour objet de responsabiliser chaque joueur aux droits et devoirs qui lui incombent. Nous souhaitons donner une image positive de notre association sportive ; au sein du club comme à l'extérieur.

Droits et devoirs du licencié :

L'adhérent

Il doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer aux entraînements et aux compétitions. Des facilités de paiement sont consenties pour permettre à tout et chacun de pouvoir adhérer au club. Il doit respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique : partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, publics. Il s'engage à respecter les locaux dans lesquels il évolue, ainsi que le matériel durant les entraînements, les compétitions et les diverses manifestations : Gymnases, vestiaires, siège du club, etc.... **à domicile comme à l'extérieur.**

Le joueur

Il s'engage à être assidu à l'entraînement et aux matchs. En cas d'absence, il est tenu de prévenir son entraîneur. Si elle n'est pas justifiée, l'entraîneur pourra décider de la non-participation du joueur au match. En cas d'absences répétées et non justifiées, le Bureau Directeur du HBCSL se réserve le droit d'exclure le joueur concerné.

Il s'engage à participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite. Il doit être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué par son entraîneur : à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche.

Il s'engage à respecter les horaires des entraînements, des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.

Le port d'une tenue de sport est obligatoire pour l'entraînement : chaussures de sport, survêtement, short, tee-shirt d'entraînement. Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter **le maillot et le short fournis par le club.**

Chaque joueur, à partir de la catégorie -11 ans, sera amené à arbitrer, à tenir la table de marque lors des matchs quelques fois dans la saison.

L'entraîneur

Il s'engage à être présent à tous les entraînements et les matchs. En cas d'empêchement il devra prévenir préalablement le Responsable Sportif afin de pouvoir effectuer le remplacement.

Il doit, comme les joueurs, porter une tenue de sport correcte.

Il ne doit pas faire de différences entre les joueurs ; il doit être autoritaire tout en restant compréhensif. Il doit être de bonne humeur : ne pas oublier que le hand est d'abord un jeu.

Il doit avoir préparé sa séance d'entraînement, apporté ses notes. Il doit mettre en place des exercices adaptés au niveau des joueurs et apporter les régulations nécessaires à la réussite des joueurs.

Discipline

La Commission de Discipline, interne au club, décide des mesures à prendre à l'encontre d'un joueur disqualifié directement par un arbitre : carton rouge direct avec rapport d'arbitre. Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du joueur ou de ses parents s'il est mineur.

En cas de manquement grave à cette Charte, le Bureau Directeur pourra décider de sanctions adaptées allant à la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension.

Les parents / Les accompagnateurs

Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant sur le lieu de l'entraînement, de rendez-vous pour les matchs et être présents à la fin de l'entraînement ; les enfants ne dépendent de l'entraîneur que pour la durée de la séance.

Vous devez répondre aux convocations de l'entraîneur et du Bureau Directeur.

En cas d'absence, prévenez préalablement l'entraîneur de votre enfant.

Pour organiser les déplacements, lors des matchs à l'extérieur, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l'équipe de votre enfant. Vous bénéficierez de la couverture Responsabilité Civile de l'assurance du club quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.

Vous devez respecter les entraîneurs, dirigeants, officiels (arbitres, table de marque), joueurs et public.

Se licencier au Handball Club Saint Louisien, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code sportif.

<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Fait à Port Saint Louis, Le :</p> <p>Signature du Licencié :</p> <p>Signature des parents : (pour mineurs)</p>	<p style="text-align: center;">Code Sportif</p> <p>Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Se conformer aux règles de jeu 2 – Respecter les décisions des arbitres 3 – Respecter ses adversaires et ses partenaires 4 – Refuser toute forme de tricherie 5 – Etre maître de soi en toute circonstance 6 – Etre loyal dans le sport et dans la vie 7 – Etre exemplaire, généreux et tolérant <p>Association Française pour un sport sans violence et pour le Fair-play</p> <p style="text-align: center;">Document à conservé par le licencié</p>
---	--